

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Arnaud MERCIER - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté par Arnaud DROUOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Maxime MARCHAND - Véronique MIQUELLE - Anne REYBAUD-DECROIX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECAT-002-19286/26/BM

**■ Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit à l'association Initiative Ouest Provence - MGDIS n°14415
165558**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans son Agenda du développement économique, voté en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille Provence affiche des ambitions claires et renforcées concernant son offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général :

- Proposer une offre d'accompagnement et de financement accessible sur tout le territoire.
- Redynamiser les centres-villes via des projets liés au commerce de proximité, à l'artisanat et aux services.
- Renforcer le soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Soutenir les projets créateurs d'emplois, notamment dans les filières d'excellence.
- Encourager les synergies entre acteurs publics et privés pour renforcer l'achat local et responsable.
- Favoriser l'inclusion des publics éloignés de l'entrepreneuriat et promouvoir l'égalité femmes/hommes.
- Accompagner les entreprises dans leur transition environnementale, digitale et sociale.

Plus que jamais, la Métropole souhaite soutenir les structures d'accompagnement et de financement œuvrant pour un développement économique à la fois responsable, inclusif et durable, en phase avec les transitions globales qui façonnent l'économie de demain.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine

L'association Initiative Ouest Provence (IOP) a pour objet de déceler et de favoriser la création d'emplois et d'activités par l'appui à la création d'entreprise, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Dans le cadre de son activité, IOP soutient les porteurs de projet par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt ni garantie, un accompagnement, un parrainage d'un cadre ou chef d'entreprise bénévole et un suivi technique personnalisé.

L'association organise des formations gratuites au profit des bénéficiaires des prêts d'honneur qui s'installent sur les communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Dans cette optique, Initiative Ouest Provence sollicite en conséquence le renouvellement de la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux et de matériels, situés à La Pyramide, Place Champollion, 13800 Istres – dossier MGDIS n°14415.

Le partenariat avec la Métropole, via un conventionnement, viendrait soutenir la stratégie de développement de l'association et assurerait une meilleure accessibilité de cette offre de service sur son territoire.

Après instruction, il est proposé d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit des locaux et matériels au titre de l'exercice 2026, ce qui constitue une subvention en nature.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises notamment des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant une offre de service adaptée sur l'ensemble du territoire ;
- L'intérêt d'accompagner les entreprises dans leurs transitions environnementales, numériques et sociales et de soutenir les initiatives visant à développer une économie plus inclusive ;
- La cohérence des actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec les principaux axes de sa politique, définies dans l'Agenda du développement économique, renouvelé en 2022.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de mise à disposition de locaux et de matériel consentie à titre gratuit, situés à la Pyramide, Place Champollion, à Istres au profit de l'association Initiative Ouest Provence, au titre de l'exercice 2026.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique, Relations aux
Entreprises et au monde économique,
Artisanat, Commerce

Jean-Pascal GOURNES